



# PRÉFÈTE DU LOT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX – PREMIÈRE DEMANDE

### RECOMMANDATIONS

- Lors du rendez-vous, vous devez être en possession de tous les **originaux** de tous documents ci-dessous
- Vous devez fournir les **photocopies** de tous les documents ci-dessous
- Les photocopies doivent être **lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste**
- Les documents en langue étrangère doivent être **traduits par un traducteur assermenté** auprès d'une cour d'appel

### PIÈCES À FOURNIR – TOUTES SITUATIONS

- Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé
- Passeport** (pages d'état civil, visas, cachets d'entrées et de sortie du territoire) et/ou **justificatif d'état civil et de nationalité** (carte consulaire, carte d'identité nationale)
- Justificatif d'entrée en France** : visa et tampon d'entrée
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois** :  
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'internet, d'eau ou quittance de loyer non manuscrite, etc.  
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz, d'internet ou d'eau.  
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie intégrale du document d'identité de l'hébergeant.
- 3 photographies d'identité**, visage dégagé, tête nue et sur fond clair

### DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLLICITÉ

- Justificatifs de la possession de l'essentiel des liens personnels et familiaux en France** :
  - **Conjoint / partenaire / concubin** :
    - Extrait d'acte de mariage, PACS et attestation de non dissolution, preuves de concubinage
    - Justificatifs de communauté de vie
    - Copie recto-verso du titre de séjour ou de la carte d'identité du conjoint / partenaire / concubin.
  - **Enfants** :
    - Extrait d'acte de naissance des enfants et, le cas échéant, copie de la CNI, du DCEM ou titre de séjour
    - Justificatif de présence en France des enfants
    - Justificatifs de l'entretien et de l'éducation de(s) enfant(s)
- Justificatifs du séjour régulier en France des membres de la famille** : copie du titre de séjour ou de la CNI
- Justification par tout moyen permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle et continue en France**
- Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine**
- Justificatifs des conditions d'existence du demandeur**
- Justificatifs de l'insertion dans la société française**

### REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture.

Le montant du timbre fiscal à apporter lors de la remise de votre titre est précisé dans le SMS reçu. Il peut être acheté sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou en bureau de tabac.

- Renouvellement d'un titre de séjour « liens personnels et familiaux » : **225 €**
- Visa de régularisation en cas d'entrée ou de séjour irrégulier : **150 €**